



Conseil Municipal du 9 juin 2023
Extrait du registre des délibérations
Délibération n° D/2023/33

Nombre de Conseillers :
en exercice : 23
présents : 16
votants : 21

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué le deux juin, s'est réuni à la Mairie
en séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe AUDEBERT, Maire

Étaient présents :

Philippe AUDEBERT, Nathalie JOLLY, Claudine THIRANOS, André
BOURDON, Laurence GUERNE, Philippe BUIRON, Nathalie NIOGRET, Carole
BERGER-JACOB, Steve IDJAKIREN, Jean DECROIX, Grégory BENOIT,
Christian TETARD, Céline RICHARD, Patrice GOSNET, Julia NOJAC, Alaine
HOUREZ,

Étaient régulièrement représentés :

Patrice JACQUET, par Philippe AUDEBERT
Philippe BARBIER, par André BOURDON
Chimina Kossiva NEGLOKPE, par Nathalie NIOGRET
Laurent FOHRER, par Céline RICHARD
Eliane CHIDIACK, par Steve IDJAKIREN

Étaient absents :

Brice BRUNET et Bruno MELGIES,

Formant la majorité des membres en exercice.

Alaine HOUREZ a été élue Secrétaire de Séance

**OBJET : ELECTIONS SENATORIALES – DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL
MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS – ETABLISSEMENT DU TABLEAU DES
ELECTEURS SENATORIAUX**

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.
2113-1 et suivants, L. 2121-14 à L. 2121-18, L.2121-26, L. et L. 2122-17,

Vu le Code électoral et notamment ses articles L. 280 à L. 293 et R. 130-1 à
R.148,

Vu le décret n°2023-198 du 23 mars 2023 relatif à la désignation des électeurs sénatoriaux et au grammage des circulaires et bulletins utilisés lors de l'élection des sénateurs,

Vu le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté préfectoral du 31 mai 2023 fixant le nombre des délégués des conseils municipaux et des suppléants à élire ainsi que le mode de scrutin applicable pour les communes du département du Val d'Oise en vue de l'élection des sénateurs le 24 septembre 2023,

Considérant qu'il convient d'élire les délégués titulaires et suppléants des conseillers municipaux de La Frette-sur-Seine en vue des élections sénatoriales,

Considérant que le conseil municipal est convoqué afin de désigner :

- 15 délégués titulaires
- 5 délégués suppléants qui seront amenés à remplacer, si nécessaire, un délégué absent le 24 septembre,

Considérant le procès-verbal annexé à la présente délibération ainsi que la feuille de proclamation de droit commun du Conseil municipal,

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Philippe AUDEBERT Maire de la commune de La Frette-sur-Seine. Le bureau électoral est composé des deux membres présents les plus âgés et des deux membres présents les plus jeunes du conseil municipal à savoir : Claudine THIRANOS, André BOURDON, Steve IDJAKIREN et Grégory Benoit

Le Conseil municipal ayant procédé au vote, les résultats du vote se présentent ainsi :

Ont été élus délégués titulaires :

Philippe	AUDEBERT
Nathalie	JOLLY
André	BOURDON
Claudine	THIRANOS
Patrice	JACQUET
Nathalie	NIOGRET
Philippe	BUIRON
Carole	BERGER -JACOB
Steve	IDJAKIREN
Chimina	NEGLOKPE
Jean	DECROIX
Julia	NOJAC
Grégory	BENOIT
Eliane	CHIDIACK
Christian	TETARD

Ont été élus délégués suppléants :

Alaine	HOUREZ
Philippe	BARBIER
Laurence	GUERNE
Laurent	FOHRER
Céline	RICHARD

Il est rappelé que le Procès-Verbal de l'élection sera transmis au représentant de l'Etat.

Pour extrait conforme,



Le Maire,

Philippe AUDEBERT



La Secrétaire de Séance

Alaine HOUREZ

Délibération rendue exécutoire du fait de :

- Sa transmission au contrôle de légalité le : 15 juin 2023
- Sa publication sur le site internet de la commune le : 15 juin 2023